

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 17 septembre 2020

Non, la ville de Stains n'a pas refusé de scolariser une enfant parce qu'elle est Rom

La Ville de Stains a été destinataire le lundi 14 septembre, d'un avis pour une audience prévue dès le lendemain, mardi 15 septembre au Tribunal administratif, au sujet d'un recours déposé par une famille Rom n'ayant pu inscrire son enfant dans une école Stanoise.

Il est regrettable que ce dossier, qui a souffert d'un manque de communication manifeste soit traité devant le tribunal.

Pour rappel, la première demande d'inscription de la famille, datant de janvier 2020, a été refusée sur des critères administratifs qui s'appliquent à tous ; une famille produisant des justificatifs la reliant à une autre commune sera invitée à procéder à une inscription dans ladite commune, les services municipaux ne pouvant se déplacer pour vérifier chaque domiciliation.

La deuxième demande d'inscription est intervenue le 23 juin, soit peu de temps avant la publication du décret simplifiant la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles. A cette période, marquée par l'après-confinement et ses bouleversement, les agents municipaux ont tenté, avec application et dévouement de maintenir un service public de qualité. Malheureusement, la réponse négative apportée à la famille le 19 août n'a pas tenu compte de ce décret.

Il s'agit là d'une erreur administrative et non d'un refus volontaire motivé par des critères discriminants.

Nous entendons parfaitement la détresse de la famille face à cette situation et corrigerons le préjudice subi par l'enfant. En accord avec la décision du tribunal, la ville de Stains procédera à l'inscription de l'enfant en maternelle. Néanmoins, nous refusons qu'un dysfonctionnement administratif soit le support d'une attaque politique mensongère à l'égard de la Ville de Stains, par le collectif accompagnant la famille.

En effet, nous n'avons pas à rougir de nos efforts et de notre engagement exemplaire pour assurer l'inclusion économique, sociale, scolaire et citoyenne des enfants Roms. Nous n'avons pas attendu la publication de ce décret pour scolariser depuis 2011 près de 300 enfants Roms, ce qui est loin d'être le cas de l'écrasante majorité des villes du département.

La Ville de Stains, en partenariat avec l'Etat et l'association *Les enfants du Canal*, très active sur Stains, travaille autour du projet du Mesnil ; un dispositif unique en Ile-de-France d'hébergement passerelle d'insertion par l'emploi et le logement situé à Stains, qui profitent à une quarantaine de famille issues de la communauté Rom.

Au vue des accusations diffamantes portées selon lesquelles « la ville a refusé l'inscription de l'enfant car elle est Rom », la municipalité se réserve le droit de poursuivre le collectif ayant porté ces accusations.

Azzédine TAÏBI
Maire de Stains